

## Bulletin d'informations municipales

### Le mot du Maire

Avec l'année 2005, s'achèvent plusieurs équipements qui sont amenés à durer. L'aménagement du bourg qui a été inauguré en septembre reçoit l'assentiment général et contribue largement à une meilleure attractivité de Turenne.

Plus discrète sans doute mais aussi importante, la toiture de la Mairie a été entièrement refaite en ardoises du Pays ainsi que la partie arrière du garage dit « Villemur » qui a été acheté il y a quelques années.

Un système de chauffage et un escalier de secours ont été installés à la chapelle des Capucins permettant ainsi aux Turennois de disposer d'une grande et superbe salle aux normes de sécurité et utilisable toute l'année.

Ces trois équipements ont nécessité des lourds engagements financiers qui ont été atténués par des subventions importantes tant de l'Etat que du Conseil Général. La Municipalité veille de son mieux aux équilibres toujours délicats entre fonctionnement quotidien, entretien de la voirie qui concerne plus spécifiquement les villages et les hameaux, aménagements des espaces publics qui sont plus concentrés sur le bourg et amélioration des équipements publics (école, Mairie, salles,...).

Parallèlement plusieurs études en cours permettent de préparer et d'anticiper l'avenir:

- La carte communale, outil essentiel de gestion et d'aménagement de l'espace, arrive à la phase d'enquête publique, et j'invite chacune et chacun d'entre vous à faire part de ses remarques à cette occasion.
- Le classement du Site qui permettra de protéger l'ensemble paysager et patrimonial que représente Turenne est en cours – ce dossier avance lentement.
- La réalisation d'une Opération Grand Site avec Collonges est en phase de démarrage. Cette opération n'est pas une protection supplémentaire. C'est plus un outil de gestion de préservation et de mise en valeur de sites remarquables dans le cadre du développement durable qui prend en compte comme vous le savez les aspects économiques, environnementaux et sociaux.

Le dossier Turenne-Collonges a été retenu par le Ministère de l'Environnement qui finance en totalité l'étude diagnostic et prospective. La conduite de l'opération a été confiée à Madame la Sous-préfète de Brive qui est assistée d'un comité de pilotage. Nous aurons l'occasion d'en reparler bientôt. Actuellement une trentaine de sites en France bénéficient de cette démarche et d'après l'audit récemment réalisée par ICOMOS France, notre territoire peut prétendre à cette qualification. Il ne faut pas s'emballer pour autant et bien mesurer tous les aspects d'un tel projet. Mais quand même ça mérite d'y travailler sérieusement....

Je ne terminerai pas sans présenter à chacune et chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères et chaleureux, de santé d'abord, de bonheur et de réussite ensuite pour l'année 2006.

### SOMMAIRE du Numéro 19.

Pages 2	: La page des Associations.
Page 3	: Informations Municipales.
Pages 4- 5	: Marchadiol ou Foirail.
Pages 6- 7- 8	: La déviation de la RD8.
Page 9	: Opération Grand Site.
Page 10	: Informations diverses.

## TURENNE PASSION

Rappelons rapidement l'origine de cette association. En 2002 la communauté d'Agglomération de Brive étend sa compétence touristique sur la commune de Turenne, de ce fait le Syndicat d'Initiative est remplacé par l'Office de Tourisme de Brive qui impose son personnel professionnel excluant ainsi la présence des bénévoles de la commune.

Ce nouvel Office ne voulant s'occuper uniquement que du côté administratif lié au tourisme dans la commune, des bénévoles décident alors de prendre en main quelques animations événementielles ou saisonnières ... Turenne Passion est né ce jour là.

Depuis, les différents membres se dévouent sans compter pour animer la commune, intéresser touristes et vacanciers, et surtout partager des moments de grande convivialité avec les Turennois.

Cette année 2005 a encore été à la hauteur de leur espérance, en effet quelques 2000 visiteurs ont apprécié l'exposition du mois d'août, comparant Turenne d'autrefois et d'aujourd'hui, ce sont plus de 200 personnes qui ont participé à la visite guidée de nuit dans le village et au château, la soirée folklorique a elle aussi connu un franc succès avec environ 250 spectateurs qui ont applaudi les deux groupes folkloriques présents ce soir là, ne parlons pas du vide grenier, toujours aussi fréquenté et très apprécié, et rappelons que les organisateurs ont même été débordés pour leur première soirée tapas, en juillet, faute sûrement à la qualité des prestations auxquelles les participants sont habitués maintenant, ainsi qu'à la réputation de Turenne Passion qui s'étend de plus en plus. Le summum en qualité de prestation a été atteint lors de la Soirée Cabaret, en septembre, où la centaine de présents ont pu apprécier un spectacle de vrais professionnels, et une certaine convivialité s'est doucement mais sûrement installée entre les acteurs de cette soirée, les spectateurs et les organisateurs.

La convivialité, ce mot est, et restera, le point clef de l'association, on le sait, on le dit, on aime à le répéter, animer pour faire plaisir c'est bien, se faire plaisir en animant c'est mieux, mais se faire plaisir en faisant plaisir, c'est le bonheur....

L'année 2006 s'annonce, et il faut déjà préparer la saison prochaine, nous espérons aussi pouvoir animer Turenne hors saison touristique, chacune et chacun seront informés au moment opportun.



## Informations Communales Diverses

### Le trimestre de l'équipe technique.

L'entretien courant a été comme d'habitude la préoccupation principale de notre équipe technique. Après l'été et l'afflux de touristes jusqu'au début octobre, pas le temps de souffler. Les habituelles tâches liées à l'arrivée de la saison hivernale, l'hivernage des bacs, l'élagage, l'entretien des fossés et la mise en lumière du village, étant incontournables, Georges Courdurié, premier adjoint en charge de l'équipe technique doit à certains moments jongler, avec les horaires, les congés bien légitimes et les lois...

En effet toute l'équipe technique, doit être à jour, suite à des modifications de la réglementation en vigueur en ce qui concerne la conduite des véhicules... Le permis poids lourd (C) que possèdent nos trois agents n'est plus suffisant pour conduire le camion et la citerne, ou le tracteur attelé de la remorque.

Alors, à tour de rôle nos agents ont repris le chemin de l'auto-école pour repasser le code, puis le permis super lourd (C1), Patrice Benoit a satisfait le premier à ce passage obligé, il sera suivi de ses deux collègues.

La mise à jour des différents CACES, nécessaires également pour manoeuvrer les mini-pelles, rouleau compresseur et autres nacelles est faite dans la foulée pour l'ensemble des agents.

### Voirie : Bilans et projets

Tous les chemins programmés pour 2005 ont été refaits durant l'été et à l'automne. D'autres réfections ont pu être effectuées sur la ligne budgétaire initialement prévue grâce à une gestion au plus près des tarifs pratiqués et aux habituelles subventions de l'état et des collectivités territoriales. C'est plus de 100653 Euros TTC, qui ont été investis sur les chemins de la commune selon le détail suivant :

La route de l'étang et la portion de route au dessus de l'église : : 31044 Euros, La Bouzonie : 33490 Euros, La Meynarde : 8129 Euros, Trespeuch : 8268 Euros, Mathé : 5573 Euros, La route de la Gironie : 3779 Euros, L'enrochement au Tournon : 9370 Euros.

Egalement à signaler des travaux dans le cimetière, pour 1400 euros pris sur le fonctionnement.

Pour la campagne de réfection 2006, la commission des travaux a retenu les chemins suivants pour un total de 74475 Euros.

Les chemins des Terres Mâles ( subvention de l'état, acquise de 48% au titre de la DGE), de Coutinard partie Haute, de Jalinat et la route de Linoire. des demandes de subvention au Conseil Général ont été déposées dans les temps et sont en attente d'une réponse.

### Arrivée de l'ADSL.

Depuis quelques années, certains s'impatientaient sur Turenne... et bien maintenant c'est fait, l'internet à haut débit est arrivé sur notre territoire. Pour les internautes et ceux qui connaissent l'ADSL, c'est une plus grande souplesse d'utilisation, de communication et d'échange des données accessibles tout en restant joignable par téléphone, ce qui n'est pas le cas avec l'internet dit normal.

A chacun à présent de se renseigner, en prenant soin de faire jouer la concurrence, afin de bénéficier des tarifs les plus avantageux et de s'assurer des garanties de connexions rapides.

Ensuite, vous pourrez partir surfer sur la toile, mais...gare aux virus....

## Marchadiol ou Foirail

*Après la fin des travaux d'aménagement de la place du Foirail pour certains, du Marchadiol pour d'autres, il convenait de choisir l'appellation la mieux appropriée.*

*Nous avons sollicité Madame GUELY pour nous éclairer.*

*Avec son aimable autorisation vous trouverez ci-dessous le document fort intéressant qu'elle nous a adressé.*

### **Marchadiol**

A l'origine, et si l'on remonte à l'époque gallo-romaine et à l'époque médiévale ancienne le MERCAT se tient dans un même site une ou deux fois par an.

Il est placé sous l'invocation de LUG dieu gaulois du commerce qui sera remplacé par le Mercure romain.

Ce site se trouve en plein air, à une croisée de routes en pleine campagne et hors des murs. En Occitanie, il va prendre le nom de Mercadellum, Mercadiol (Quercy) Marchadial ou Marchadiol (Limousin).

A Turenne, il est probable que le tout premier marché s'est tenu, au sommet du plateau, au débouché des chemins menant vers l'axe antique de Paris à Toulouse et vers Linoire ou la Vaysse. Non loin de la croix, dite du Marchadiol.

Beaucoup de gens peu au courant de la langue occitane ont cru que ce nom signifiait marché de l'huile (témoin : la première brochure des Amis de Turenne !).

### **Le Foirail**

C'est le lieu où se tiennent, plusieurs fois par mois, des réunions fixes, qui sont à proprement parler les jours de marché. Cela a donné le mot feria ou foire et en occitan : le Feyrial (à l'hôpital St Jean par exemple). C'est un lieu beaucoup plus proche des murs – parfois même situé à l'intérieur du bourg.

Petit à petit, ce mot ou son équivalent champ de foire, a fait disparaître le mot marchadiol. Son usage s'établit surtout après la Révolution et la généralisation du français dans les actes officiels.

Quant au mot forain qu'on pourrait croire de même origine, il ne vient pas du mot feria = fête mais du mot foras : étranger. Jusqu'à la Révolution un « forain » est un étranger à la paroisse par opposition au « manant » habitant et originaire de la paroisse.

Finalement le mot foire et le mot forain se sont amalgamés dans l'esprit des gens et le foirail l'a emporté.

### **Le lieu des Foires**

A Turenne, le Marchadiol a dû se déplacer vers le bas de la côte et servir le jour de la Saint Pantaléon fête votive de Turenne et en même temps jour de foire accordé par le Vicomte en 1272. En 1584 en pleine période protestante, lorsqu'on ne fête plus les Saints, le Vicomte accorde trois foires qui tombent le jeudi qui est aussi le jour du marché.

Ces trois foires sont le jeudi gras (fin février début mars, foire aux porcelets ou nourridons) le jeudi de la Passion (vers la mi-mars) pour les bœufs gras et le jeudi des Rameaux une semaine après.

Ces trois foires sont le jeudi gras (fin février début mars, foire aux porcelets ou nourridons), le jeudi de la Passion (vers la mi-mars) pour les bœufs gras et le jeudi des Rameaux une semaine après.

Cette dernière est une rétrofoire où l'on a le droit de renoncer à l'achat que l'on a fait à la foire précédente, et de rendre la marchandise.

Le marchadiol se subdivise en plusieurs zones : il y a le Bourgnagnet sur la partie haute de la place, et l'allée des Claux pour les bovins dans la partie basse.

C'est également là que se trouve le cimetière des pauvres.

Tout l'aspect du Marchadiol devenu Champ de Foire ou Foirail au XIX<sup>ème</sup> siècle est bouleversé par la construction de l'Hospice (fin XVIII<sup>ème</sup>) et surtout l'ouverture de la route vers 1855.

A cette époque il y a à Turenne 11 foires plus ou moins courues, plus une fête votive, qui a lieu le 1er juin, jour de la Saint Clais patron de Tulle qui se prolonge le 2 juin.

Le curé de l'époque, Moncourrier ne comprend pas pourquoi la fête votive n'est pas le jour ou le lendemain de la Saint Pantaléon (27 et 28 juillet).

Abandonnée pendant la période protestante, cette fête fut réintroduite en 1624 par le curé qui fit une procession au cimetière des Pauvres à côté ou même sur le Marchadiol.

C'était un an après la mort d'Henri I de la Tour, le grand Vicomte protestant qui ne l'eut certainement pas autorisée. Le nouveau Vicomte n'avait que 18 ans.

Mais ce retour aux anciennes traditions ne va pas rendre la foire du 28 juillet très active : c'est l'époque où chacun est occupé aux travaux des champs.

### **En conclusion**

A Turenne, on a utilisé le mot Marchadiol jusqu'à la Révolution ou en tout cas jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle et la vente de la Vicomté.

Ensuite, le mot foirail, ou champ de foire prédomine. On parle alors souvent de « foirail aux bœufs » et la construction de la bascule de l'octroi sert essentiellement à ce gros bétail.

Lorsqu'on nivelle ce champ de foire en 1853, on fait apparaître les ossements et les bières du cimetière des Pauvres, dont on avait perdu le souvenir.

Comme ce nivellement surélève la terre du côté de l'Hospice, on est obligé de construire le mur de soutènement.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, c'est le lieu de plantation des maïs ou arbres de la Liberté – 1790 ? 1848 ? ou d'un AUTEL (1790).

Pour rendre le lieu plus agréable, on y plante des ormeaux en 1841 et en 1842.

On y fait des feux de joie (13 août 1812 – fête de l'empereur Napoléon I).

C'est aussi le lieu de la Procession de la Fête de Dieu où l'on fait le tour du champ de foire et de ses trois reposoirs.

Au vu de ce document le Conseil Municipal réuni le 21 octobre 2005 a choisi à l'unanimité de retenir définitivement la dénomination « **place du Marchadiol** ».

## LA DEVIATION DE LA RD 8 : enfin la solution

*Depuis 1996, le projet de déviation de la RD8 a fait couler beaucoup d'encre, a suscité bien des problèmes, alimenté bien des polémiques et a plongé les élus et la population dans une profonde inquiétude.*

*Maintenant que des solutions satisfaisantes ont enfin pu être trouvées Yves GARY Maire de Turenne a tenu à en faire l'historique.*

### **Le temps des études.....**

C'est en 1996 que débute la première étude engagée par le Conseil Général en vue de la réalisation d'un « Barreau » à Nazareth pour permettre de relier le bassin économique du Nord du Lot à l'A 20 par l'échangeur de Noailles.

Cette étude ignorait totalement Turenne pour ne prendre en considération que le tronçon de raccordement à partir de Nazareth jusqu'à l'A 20.

Le Maire et le Conseil Municipal se sont inquiétés de cette situation dès qu'ils en ont eu connaissance. J'ai moi-même écrit en Juillet 1997 un article dans un numéro du Journal de Turenne

Une nouvelle étude a été engagée par le Conseil Général dont les premières conclusions ont été présentées en octobre 1999. La diffusion de l'étude n'a été officielle qu'en mars 2000. Elle présentait sept variantes, dont une entièrement Lotoise. L'option déviation du bourg de Turenne par un tunnel était très largement privilégiée par les auteurs.

Ce projet a été présenté à tous les élus (Parlementaires, Conseillers Généraux et Maires) des communes concernées de la Corrèze et du Lot en juillet 2000 et il a obtenu l'assentiment général.

Deux mois après les élections municipales, le Directeur du Conseil Général a sollicité un rendez-vous pour venir présenter ce projet. Je l'ai reçu, accompagné de ses services techniques et en présence de tous mes adjoints.

Au vu des documents qui nous ont été présentés, qui sont exclusivement ceux de l'étude ECP de mars 2000, j'ai exprimé avec l'aval des adjoints trois préoccupations que je n'ai cessé de réitérer depuis :

- une immense inquiétude quant à la maison de M. et Mme Chauzu en affirmant que je ne pouvais accepter la démolition de cette maison sauf si les propriétaires en étaient d'accord,
- la nécessité absolue de prendre en compte une amélioration de la sécurité à Turenne-Gare par une véritable déviation, et non pas par une vague amélioration du tracé existant,
- et qu'enfin étant à Turenne dans un cadre exceptionnel il convenait de protéger scrupuleusement le site de Turenne. J'ai affirmé que j'exercerai jusqu'au bout du processus une vigilance sans faille.

### **Le respect et la protection de Turenne...**

Dés Août 2001 j'ai rencontré la DIREN Limousin pour discuter de ce dossier dont elle n'avait pas eu connaissance.

C'est très simplement et en toute transparence que j'ai répondu à toutes les questions sur ce sujet au cours de la première réunion publique d'octobre 2001.

Quelques semaines plus tard, j'ai appris qu'un collectif s'était constitué pour interroger le Conseil Général par le biais d'une pétition. J'ai d'ailleurs publié la réponse du Conseil Général ce qui m'a valu quelques remarques peu amènes.

Une première réponse concrète du Conseil Général à nos préoccupations a été la prise en compte de la protection de la maison de M. et Mme Chauzu, à qui j'ai immédiatement présenté le projet.

Pendant toute cette période, sur un plan plus général, j'ai cherché à savoir pourquoi cette route ne pouvait pas emprunter un tracé Lotois pour aboutir à l'A 20 vers le péage de Gignac par exemple.

Il m'a été répondu qu'il s'agissait de « Raisons techniques de topographie du terrain et que de plus ça ne réglerait rien par rapport aux flux de circulation du Sud de Brive ». Mais l'accord de juillet 2000 était rappelé régulièrement.

En juillet 2002 j'ai demandé par écrit à la Communauté d'Agglomération de Brive de reprendre le dossier du schéma directeur routier en y intégrant l'aéroport de Nespouls, et le futur contournement Sud sans beaucoup de succès....

En mars 2003, j'ai fait un point aussi précis que possible dans le journal de Turenne. J'ai sollicité le 16 Juin 2003 et obtenu le 11 Juillet 2003 l'aide officielle, avec l'accord du Préfet, de la DIREN et de l'ABF, pour veiller à la bonne intégration paysagère du projet dans le site dès la phase étude préalable et non plus tard.

Ainsi les services de l'Etat étaient à nos côtés pour exiger tous documents nécessaires à la bonne visualisation de ce projet et en particulier des entrées et des tranchées ouvertes.

J'ai aussi reçu un projet précis de déviation de Turenne-Gare que j'ai présenté au Conseil Municipal le 12 septembre 2003. Il était à la disposition de toute personne qui souhaitait le voir, ainsi que l'ensemble du dossier.

Quelques semaines plus tard, à l'initiative d'un riverain, j'ai reçu une pétition refusant toute déviation de Turenne Gare. Ma surprise a été grande et celle du Conseil Général à qui je l'ai faite suivre tout autant.

Le 17 Octobre 2003, une réunion en Mairie de Brive provoquée par le Sénateur Maire, en présence du Préfet, du Sous-Préfet, du Directeur Départemental de l'Equipement, du Député et de quelques élus a permis de discuter de l'ensemble des problèmes routiers du Pays de Brive. Je n'ai pas manqué de soulever les préoccupations Turennoises

Dans le courant de l'été 2004 en prolongement de la demande d'aide que j'avais sollicitée auprès de Monsieur Le Préfet en juillet 2003 et compte tenu de la sensibilité des sites traversés, une commission d'enquête inter-ministérielle a été nommée pour étudier en détail la faisabilité ou non du projet dans son ensemble. Bien sûr, l'action des associations de défense a aussi contribué à faire réaliser cette enquête. Les enquêteurs ont interrogé toute les parties concernées par ce projet (CG, élus, associations) début Octobre 2004. Ils devaient rendre leur rapport courant Novembre 2004. On l'attendait toujours en juillet 2005....

### **Le mutisme Lotois.....**

En novembre 2004 le Président du Conseil Général Jean Pierre DUPONT et le Député de la Corrèze Frédéric SOULIER ont convié leurs homologues Lotois à une réunion de travail à laquelle j'étais invité pour examiner ce projet routier.

Je n'ai pas manqué de rappeler les préoccupations Turennoises. Le Président du Conseil Général de la Corrèze a conclu à la nécessité d'engager de nouvelles études sur le département du Lot. Il a aussi demandé à son homologue Lotois de travailler sur ce sujet.

Les élus Lotois ont eu une attitude très réservée en s'abritant derrière les accords de 2000 et six mois plus tard, ils n'avaient toujours rien initié ce qui a agacé le Conseil Général de la Corrèze.

### **Le bout du tunnel grâce.....aux chauve-souris**

Par ailleurs et suite à des observations de la société mammalogique du Limousin qui s'occupe de la protection des chauves-souris, le Conseil Général a mandaté un bureau d'études pour étudier la faisabilité d'un tracé routier à proximité de la Fage.

Le site de la Fage est classé Natura 2000. L'habitat des chauves-souris y est très précisément répertorié et l'étude a conclu à l'impossibilité de réaliser un nouvel axe routier sur ce territoire. Il n'y avait aucune chance d'obtenir les autorisations nécessaires.

Le Vice Président du Conseil Général et Député Frédéric SOULIER a réuni les Maires de Noailles, Jugeals Nazareth, Nespouls et Turenne le 1er juillet 2005 à Brive.

Après nous avoir expliqué « l'obstacle insurmontable chauves-souris » les services techniques ont ébauché des propositions pour un nouveau tracé de « barreau », c'est alors que je suis intervenu en indiquant :

- que le projet initial était devenu caduque
- qu'il n'y avait plus de continuité jusqu'à l'A 20
- que les accords antérieurs n'avaient donc plus de sens

En conséquence, il était désormais hors de question que j'accepte l'idée même d'un tunnel à Turenne alors que les chauves-souris pouvaient empêcher tout passage à proximité de la Fage.

La protection du site de Turenne mérite au moins autant d'attention que celle des chauves-souris ... Je n'ai pas manqué de souligner que je n'accepterai pas qu'un autre tracé emprunte le territoire de la commune de Turenne.

La discussion s'est alors orientée vers d'autres solutions possibles avant d'aboutir à la conclusion la plus logique possible qui a été validée sans difficulté par le Conseil Général de la Corrèze :

- raccordement de la D 38 en provenance de Collonges, Meyssac, Beaulieu à l'échangeur de Noailles à partir ou à proximité du giratoire de Montplaisir . Ce raccordement servira à terme au contournement Sud de Brive
- raccordement du bassin économique du Nord du Lot à l'autoroute A 20 vraisemblablement à l'échangeur de Gignac par un tracé Lotois donc en amont de Turenne Gare. Mais le choix appartient au Département du Lot

Ces conclusions ont fait l'objet du communiqué que vous avez lu dans la Montagne du samedi 9 juillet 2005 dont j'avais donné la primeur au Conseil Municipal la veille au soir.

Depuis le début, j'ai œuvré discrètement, trop peut-être pour faire évoluer ce dossier dans une direction plus satisfaisante mais j'ai toujours privilégié le dialogue et la négociation qui permettent de « rester dans le jeu » plutôt que l'opposition frontale qui ne peut qu'indisposer les décideurs. Les exemples ne manquent pas.

Au bout du compte le résultat espéré est bien là et c'est l'essentiel.

## Qu'est-ce qu'une Opération Grand Site ?

Une opération Grand Site est une démarche originale et pragmatique que propose le gouvernement Français et en particulier le Ministère de l'Ecologie et du développement durable en réponse aux difficultés que peuvent rencontrer « les sites majeurs sur le plan National ».

Cette démarche est conduite avec un triple objectif :

- Assurer de manière pérenne les équilibres physiques et la qualité paysagère du site
- Déterminer une politique d'entretien et de gestion reposant sur une structure responsable de la mise ou remise en valeur du site
- Permettre que les mesures adoptées bénéficient au développement local des collectivités concernées

Elle ne revêt aucun caractère juridique, elle ne constitue pas une procédure réglementaire. Toutefois pour pouvoir y prétendre plusieurs conditions préalables sont indispensables :

- Etre un Site classé ou en cours de Classement
- Etre un espace d'intérêt national c'est-à-dire, être un paysage remarquable, symbolique ou d'une portée largement reconnue
- Compter de fortes périodes de fréquentation qui pourraient détériorer les qualités esthétiques du Site
- Faire l'objet d'une volonté de gestion précise soutenue par un large consensus au niveau local

Une opération Grand Site comporte deux phases distinctes : les études préalables à la définition du projet et les travaux ensuite qui en découlent.

### Phase 1 – Etudes et projet

Après délibération des Conseils Municipaux de Turenne le 07 Juillet 2004 et de Collonges le 07 Septembre 2004, Monsieur le Préfet de la Corrèze a chargé en Janvier 2005 Madame La Sous Préfète de Brive de conduire ce projet. Un Comité de Pilotage a été constitué pour l'assister et décider à chaque étape du dossier jusqu'à la réalisation des travaux.

Ce Comité de Pilotage a d'abord élaboré et validé le cahier des charges d'appel à projet.

Il a ensuite sélectionné le Bureau d'Etudes chargé de réaliser l'étude en novembre 2005.

Cette dernière doit comporter au moins les éléments suivants :

- Un diagnostic faisant un état des lieux précis,
- Une enquête fine de fréquentation touristique,
- Une analyse du site dans toutes ses composantes : histoire, paysage, patrimoine,.....

Au vu de ces éléments le Bureau d'Etudes établira un document d'orientation.

Il proposera un programme général de réhabilitation et de mise en valeur du site incluant les travaux à réaliser et les modalités de financements possibles. Il proposera aussi une structure de gestion et d'animation.

Cette étude est financée à 100% par l'Etat.

### Phase 2

Après validation définitive par le Comité de Pilotage et les Conseils Municipaux et s'il y a consensus local il peut être sollicité l'autorisation de réaliser les travaux de réhabilitation définis dans le programme. Cette autorisation est délivrée par le Ministère de l'Environnement. Une telle opération, vous l'avez compris, s'inscrit obligatoirement dans la durée. Mais il faut bien commencer à semer pour envisager plus tard de récolter... Depuis la relance de cette procédure en 1989, l'Etat a cofinancé une vingtaine d'Opérations Grand Site sur les 40 mises en oeuvre à ce jour. Une réunion publique d'information pour les habitants de Turenne et Collonges est prévue

le Vendredi 10 Février 2006 en soirée.

Nous vous informerons plus précisément du lieu et de l'heure de la réunion.

## Informations Diverses

### **DEMOGRAPHIE du 15 octobre 2005 au 12 janvier 2006.**

#### **Naissances:**

Thomas **BOSSIS**, né à Brive le 23 novembre 2005,  
domicilié "La Gironie" à Turenne.

Axel, François **ALLIOTTE**, né à Brive le 9 décembre 2005,  
domicilié à "Russac" à Turenne.

Aloïs **SEMBELLES**, né le 25 décembre 2005,  
domicilié "route de Meyssac à Turenne-Gare".

Emma **DUARTE**, née à Brive le 3 janvier 2006,  
domiciliée à "Roumezat" à Turenne.

Lola **BEYLIE** (premier jumeau), née à Brive le 4 janvier 2006,  
Flavie **BEYLIE** (deuxième jumeau) née à Brive le 4 janvier 2006,  
domiciliées à "Lagardelle" à Turenne.

#### **Mariages :**

**Néant.**

#### **Décès:**

**Antoine Maurice LAROCHE**, décédé à Brive le 17 novembre 2005 à  
l'âge de 77 ans.

### **Réussite aux examens en 2005, suite...**

**Toutes nos excuses mais les informations n'étaient pas arrivées jusqu'à  
votre rédacteur...Néanmoins nos félicitations les plus vives pour :**

- Jean-Baptiste DELVERT de "Baladre" à Turenne  
Qui a obtenu son baccalauréat électrotechnicien avec mention.**
- David Vieillescazes de Billet, qui a obtenu son BTS M.a.v.a  
Maintenance Après-vente Automobile.**



MAIRIE de TURENNE

# ENQUETE PUBLIQUE sur le projet de CARTE COMMUNALE

-----

**DU 23 JANVIER 2006 AU 23 FEVRIER 2006**

**La Carte Communale** est un document d'urbanisme simplifié.

**La Carte Communale** détermine l'équilibre entre :

- le développement urbain (zones constructibles)
- la préservation des espaces agricoles, la protection des espaces naturels et des paysages (zones non constructibles)

Les principales dispositions réglementaires vous ont été présentées au cours de la réunion publique du 10 Juin 2005.

Le projet de Carte Communale a été adopté par le Conseil Municipal en date du 21 Octobre 2005.

Un Commissaire Enquêteur Monsieur LALEU a été désigné par le Tribunal Administratif de Limoges.

***Il assurera des permanences en Mairie :***

- Lundi 23 Janvier 2006 de 9h à 12h
- Mercredi 1<sup>er</sup> Février 2006 de 14h à 17h
- Mardi 7 Février 2006 de 9h à 12h
- Vendredi 17 Février 2006 de 14h à 17h
- Jeudi 23 Février 2006 de 14h à 17h

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie, chacun pourra prendre connaissance de l'intégralité du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre prévu à cet effet.**